

Le GUIDE DE L'ACHAT ÉTHIQUE ET RESPONSABLE





Depuis de nombreuses années, Est Métropole Habitat prend des engagements forts en matière de développement durable. Face aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux, nous souhaitons aller plus loin.

80% des ressources de la planète sont utilisées par 20% des habitants. La délocalisation des processus de production s'est faite trop souvent au détriment du respect de l'environnement ou de normes sociales acceptables et compromet la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. En tant que donneurs d'ordres, les bailleurs sociaux ont une responsabilité sociétale. Ainsi, nous souhaitons formaliser et encore développer le comportement responsable d'Est Métropole Habitat en matière d'achats. Il s'agit pour nous d'acheter au meilleur coût du cycle de vie, en tenant compte des impacts environnementaux, sociaux et des attentes des parties prenantes. Est Métropole Habitat doit être pionnier pour instaurer des relations mutuellement bénéfiques avec ses fournisseurs :

- dans le respect des réglementations et des normes internationales de comportement en vigueur,
- dans un souci de préservation des ressources naturelles et du respect de l'environnement,
- dans une logique d'efficacité économique et de qualité de service,
- au bénéfice de ses locataires et du service public.

En 2013, Est Métropole Habitat a effectué pour 83 M€ d'achats. Un chiffre qui justifie pleinement notre volonté d'intégrer des objectifs de développement durable dans nos processus achats.

Un groupe de travail, composé de représentants des services acheteurs et des personnes du pôle marchés, a été constitué. Ensemble, ils ont élaboré notre guide de l'achat éthique et responsable. Il s'agit d'un outil qui formalise les engagements de notre organisme et aide nos acheteurs dans leurs démarches.

Le présent document en constitue la synthèse. Il résume ce qu'est l'achat éthique et responsable pour Est Métropole Habitat et vous rappelle les grands principes à respecter... car acheter mieux, c'est respecter l'avenir !

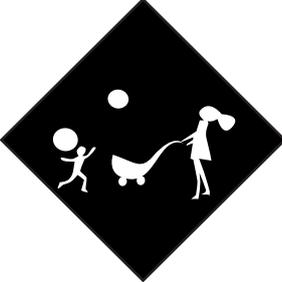
Cédric Van Styvendael,
Directeur général



Notre démarche s'inscrit dans le cadre des grands principes définis par la norme ISO 26000.

La nouvelle norme internationale ISO 26000, publiée fin 2010, définit la responsabilité sociétale en tant que contribution des organisations au développement durable. Ratifiée par 77 pays, elle fournit des lignes directrices pour identifier et s'engager avec les clients, partenaires... mais également les fournisseurs. A ce titre, la fonction achat est en première ligne pour accompagner la mise en place d'une telle démarche. Elle met l'accent sur le dialogue entre donneurs d'ordre et parties prenantes afin d'agir en faveur de relations mutuellement bénéfiques.

ACHATS RESPONSABLES



Qu'est ce qu'un achat responsable ?

Selon la norme FDX 50-135 AFNOR, « Les achats durables préservent de manière équilibrée et pérenne l'intérêt environnemental, social et économique de l'ensemble des parties intéressées et servent la performance de l'organisme donneur d'ordre à court, moyen et long termes ».

Des parties prenantes
aux **comportements responsables**

*Un achat
est responsable
s'il intègre ces
3 dimensions*

Des produits **écologiquement**
et **socialement responsables**

Des fournisseurs régulièrement
évalués avec **dialogue**
et **comportements responsables**

L'organisation des achats au sein de notre organisme

Le pôle marchés : il assure une fonction support en relation avec les fournisseurs et les équipes internes : il lance et gère les processus de consultation et les marchés jusqu'à la fin de l'exécution du contrat.

Les services acheteurs : ils définissent leurs besoins, établissent l'analyse des offres en lien avec le pôle marchés et suivent l'exécution du marché.

Nos 6 étapes pour un achat responsable

Lors de chaque appel d'offre, les acheteurs de Est Métropole Habitat intègrent à leur démarche des « réflexes » développement durable et s'interrogent de la façon suivante :

- 1 Je me réfère à la politique d'Est Métropole Habitat **qui définit les clauses développement durable.**
 - 2 J'analyse et **je définis mon besoin.**
 - 3 **J'élabore un cahier des charges** qui prend en compte les clauses développement durable. Je définis des critères d'attribution développement durable.
 - 4 Le pôle marchés **lance l'appel d'offres.**
 - 5 Après analyse des offres, **le fournisseur est choisi.** **Le marché est signé** ; celui-ci engage le fournisseur jusqu'à la fin du contrat.
 - 6 J'évalue mon travail d'acheteur et identifie les points d'amélioration. Pour cela, **je complète le questionnaire d'auto-évaluation et j'en tire des enseignements** qui peuvent être proposés pour nourrir la politique achats d'Est Métropole Habitat.
- À la fin de l'exécution du marché, **j'évalue le niveau de comportement responsable du fournisseur.**

Qu'attendons-nous de nos fournisseurs ?

Est Métropole Habitat souhaite instaurer avec ses fournisseurs un dialogue constructif qui doit conduire à des engagements réciproques et des progrès partagés. Ces relations clients-fournisseurs conditionnent une relation nouvelle entre parties prenantes. Elle repose sur l'échange, le recensement et la prise en compte de nos attentes lors de l'exécution de la prestation. Ces pratiques impliquent de la part des acheteurs et fournisseurs ouverture, transparence et confiance mutuelle.



LA CRÉATION D'UNE CHARTE ÉTHIQUE ET RESPONSABLE



Est métropole Habitat a rédigé une charte. Elle est annexée aux pièces du marché. Elle est destinée à être cosignée par la direction de notre organisme et par le représentant légal de l'entreprise titulaire du marché.

Cette charte sollicite un engagement sur 3 grands principes qui sont :

1

Susciter la réinsertion professionnelle par l'économie et le respect des droits fondamentaux en matière sociale.

Via la commande publique, les entreprises contractantes **s'engagent à respecter les prescriptions indiquées dans les marchés en matière d'insertion professionnelle** et à systématiser dans leur organisation des pratiques facilitant le retour à l'emploi.

2

Garantir des relations loyales et équilibrées avec les entreprises, leurs sous-traitants et leurs salariés

Est Métropole Habitat assure son devoir de vigilance de donneurs d'ordre et **enjoint ses partenaires à respecter les réglementations légales** et les conventions collectives associées.

3

Limiter l'impact de nos activités sur l'environnement

Est Métropole Habitat demande à ses partenaires **d'être force de proposition et d'innover** pour contribuer à la réduction des impacts environnementaux de ses activités.

Ces 3 principes sont les 3 grandes thématiques de notre politique d'achat éthique et responsable.

Les fournisseurs pourront ainsi puiser dans notre charte d'achat éthique et responsable les éléments de valorisation de leur offre et les lignes directrices pour piloter les relations avec leurs propres fournisseurs et sous-traitants.

De leur côté, les acheteurs de Est Métropole Habitat suscitent l'engagement des fournisseurs sur ces grands principes en intégrant dans leurs cahiers de charges des clauses correspondant à ces principes.





INTÉGRER LES CLAUSES DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS VOS MARCHÉS

Préconisations données aux acheteurs d'Est Métropole Habitat :

comment intégrer concrètement les clauses développement durable dans vos marchés ?

Dès que vous commencez à réfléchir à votre achat, vous devez avoir le réflexe développement durable et vous demander quelles dispositions vous pouvez intégrer en sa faveur :

- lors de la définition du besoin,
- lors de la passation du marché,
- et lors de l'exécution du marché (en terme de contrôle de la prise en compte des dispositions demandées).

Vous pouvez articuler vos critères autour de 3 grandes questions :

1

Quelles sont les spécifications techniques que je peux intégrer dans le cahier des charges (niveau d'exigence, notamment sur les produits et matériaux) ?

2

Le marché peut-il prévoir des clauses d'insertion professionnelle ?

3

Quels critères d'attribution puis-je définir dans mes documents de consultation pour obtenir des propositions en matière de développement durable ?

L'engagement de Est Métropole Habitat en matière d'insertion

Le 14 décembre 2011, en signant la charte pour l'emploi et l'insertion dans la région Rhône-Alpes, Est Métropole Habitat a réaffirmé son engagement pour contribuer concrètement à l'insertion des publics éloignés de l'emploi : « l'insertion par l'activité économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle » art. L.5132 – 1 du code du travail.

Est Métropole Habitat peut intégrer les clauses sociales dans les procédures de marchés selon 3 possibilités :

- L'insertion comme objet même du marché (exemple : marché d'insertion pour le remplacement de responsables d'immeubles via une association conventionnée par l'ETAT).
- L'insertion comme condition d'exécution du marché. Il peut s'agir-là de marchés de travaux. Les entreprises qui répondent s'engagent à respecter le nombre d'heures imposées en insertion. C'est une condition d'exécution de leur marché. La plupart des opérations de constructions neuves et de réhabilitation permettent de définir des lots avec une obligation d'insertion.
- L'insertion comme critère d'attribution du marché.

Qu'est-ce qu'un marché réservé ?

Est Métropole Habitat peut réserver la participation aux procédures de passation de marchés à des entreprises adaptées ou à des établissements et services d'aide par le travail à domicile dont l'objet principal est l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.



NOTRE ORGANISME S'ENGAGE SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL



Avec la charte chantier propre, Est Métropole Habitat se conforme aux chartes « chantier propre » des communes sur lequel il intervient.

Afin de vérifier le respect du chantier propre, un questionnaire est remis aux entreprises dès la signature du marché pour un rendu en fin d'intervention. Ce questionnaire d'auto-évaluation a été conçu dans un esprit de dialogue constructif et d'amélioration continue. Il permet aux entreprises et à leurs sous-traitants de s'assurer du respect des prescriptions essentielles de la charte chantier propre de Est Métropole Habitat. Ses résultats ne peuvent pas pénaliser l'entreprise. Mais ils constituent des pistes de progrès qui peuvent faire l'objet de discussions avec le maître d'ouvrage.

Avec l'achat de mobilier étudiant composé de matériaux recyclables

Est Métropole Habitat exige des meubles dont les matériaux sont recyclables conformément aux normes internationales et européennes en vigueur.

Avec l'achat et l'utilisation de produits éco-labellisés ou certifiés

En matière de fourniture d'énergie, Est Métropole Habitat s'engage à installer des capteurs solaires certifiés « CST BAT » et privilégie les fournisseurs qui proposent des produits labellisés : Énergy Star, FSC, NF environnement ...

Avec l'achat de véhicules écologiques

Pour les déplacements professionnels des collaborateurs, Est Métropole Habitat privilégie les modes de transports doux et a acquis des véhicules électriques : 4 vélos et 1 voiture.

Le cycle de vie d'un produit

Le cycle de vie d'un produit regroupe l'ensemble des phases par lesquelles il passe : de sa mise sur le marché à l'arrêt de son utilisation.

Un cycle de vie peut durer de quelques mois à plusieurs dizaines d'années. L'analyse des étapes du cycle de vie d'un produit permet d'estimer et de quantifier les impacts environnementaux et les coûts de ce produit. Avant chaque achat, il convient donc de s'interroger sur ces étapes afin de vérifier qu'elles n'aient pas trop d'impacts sur l'environnement.



Définition de l'analyse du cycle de vie (ACV)

L'analyse du cycle de vie (ACV) se base sur la notion de développement durable en fournissant un moyen efficace et systémique pour évaluer les impacts environnementaux d'un produit ou d'un service ou d'un procédé.

Qu'est qu'un label ?

Le label est une certification de conformité à des règles définies dans un cahier des charges. Il atteste d'un niveau de qualité et d'exigence supérieur des produits ou services labellisés.

Les éco-labels, quant à eux, répondent au besoin de performance en matière d'environnement. Ils concernent aussi bien les produits que les services et sont délivrés selon une liste de critères permettant d'attester que leur utilisation réduit les impacts environnementaux par rapport à des produits et services de même gamme mais ne pouvant pas se prévaloir de cette appellation.



LES OUTILS D'INTÉGRATION DES CLAUSES



8 fiches actions au service du développement durable

Pour guider les acheteurs, des fiches actions ont été créées. Elles ont pour objectif de les aider à intégrer des clauses développement durable dans leurs marchés.

Ces fiches sont actuellement au nombre de huit :
(cette liste n'est pas exhaustive, d'autres fiches actions pourront être élaborées dans le futur)

Achat de VÊTEMENTS DE TRAVAIL



Achat de PAPIER



Achat de MATÉRIEL INFORMATIQUE



Achat de SERVICES D'IMPRESSION



Achat de PRESTATIONS DE PLÂTRERIE, PEINTURE



Achat de CHAUFFAGE ET DE CLIMATISATION



Achat d'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS



Achat de TRAVAUX DE CONSTRUCTION NEUVE
ET RÉHABILITATION

Un guide de l'achat éthique et responsable

Il s'agit d'un document complet qui explique notre politique d'achat éthique et responsable, le contexte et notre démarche. Il reprend dans le détail chacun des points abordés dans cette plaquette. Il est destiné aux acheteurs et les aide à mettre en application les principes d'un achat éthique et responsable. Les 8 fiches actions sont en annexe de ce guide, ainsi que le questionnaire d'auto-évaluation des acheteurs. Ce guide complet est disponible sur l'intranet d'Est Métropole Habitat.



Les acheteurs s'auto-évaluent

Une auto-évaluation est destinée à l'acheteur. Suite à la passation de son marché, l'acheteur évalue sa méthode à l'aide d'une grille spécialement conçue dans ce but. En fonction des résultats, il est en capacité d'identifier ses potentiels de progrès, puis de trouver dans le guide complet les pistes qui lui permettront d'ajuster sa démarche lors de son prochain marché. L'acheteur pourra ainsi s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.



ACHETER MIEUX, c'est RESPECTER L'AVENIR

Avec la mise en place de ce guide, Est Métropole Habitat souhaite renforcer la confiance qui le lie à ses acheteurs, à ses fournisseurs, à ses partenaires et à ses parties prenantes pour que le fruit de leur collaboration contribue à faire émerger une société plus respectueuse des relations sociales et de l'environnement.

Pour tout renseignement complémentaire, le pôle marchés reste à votre disposition. Vous pouvez contacter Evelyne D'Halluin : e.dhalluin@vest-metropole-habitat.fr

www.est-metropole-habitat.fr

est
METROPOLE
HABITAT